

Nombre de Conseillers	
En exercice	16
Présents	10
Votants	11

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMORIEU

RÉUNION DU : 14/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars
À 19H30

Le Conseil municipal de la Commune de VILLEMORIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BRACCO Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10/03/2025

Présents : MM. BRACCO, Maire – J. VARCELICE (secrétaire de séance) – E. GONCALVES – M. REBUT – S. COINT – M-C. ALLIGIER – C. CHENARD – L. CHIOETTO – D. DEFRANCE – J-M VALLOUIS.

Absents : L. GERMAIN - S. LASSALE - A. PEREZ - J. PERNET – P. POULET
J. PICARD a donné pouvoir à J. VARCELICE

DÉLIBÉRATION
N° 2025_04

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Budget 2025 COMMUNE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L1612-12 et L1612-13 du CGCT relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes ;

Vu l'article L2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire ne participe pas au vote ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Considérant qu'il permet de comparer les prévisions avec les réalisations, précise le solde d'exécution de la section d'investissement et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire, précisant que les comptes de gestion et administratif sont concordants et dont les résultats sont les suivants :

COMMUNE**Compte administratif - budget 2024 (€)**

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2024	Reprise résultat exercice 2023	Résultat à reporter en 2025
Investissement	970 882.88	168 884.14	-801 998.74	180 228.68	-621 770.06
Fonctionnement	1 190 531.23	1 375 830.86	185 299.63	735 073.91	920 373.54
Total	2 161 414.11	1 544 715.00	-616 699.11	915 302.59	298 603.48

Monsieur le Maire étant sorti et ne prenant pas part au vote, la Présidence est attribuée à Mme VARCELICE, Première adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,



Jacques BRACCO

La secrétaire de séance

